

Déclaration du Bénin au nom du Groupe des PMA
à la 54^{ème} série de réunions des Assemblées des Etats membres de l'OMPI
Genève du 22 au 30 septembre 2014
22 septembre 2013

Madame la Présidente,

1. Le Groupe des Pays les Moins Avancés (PMA), se réjouit de la manière dont Vous-même, Madame la Présidente, ainsi que les autres membres du Bureau conduisez nos travaux depuis votre élection à la présidence des Assemblées des Etats membres de l'OMPI.
2. Le Groupe remercie le Directeur Général de l'OMPI, **Monsieur Francis GURRY**, et le personnel du Secrétariat du Bureau International pour la préparation des présentes assises et les félicite pour les efforts qu'ils déploient dans le cadre du fonctionnement harmonieux de l'Organisation.
3. Le Groupe des PMA se félicite des résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des réformes entreprises, se traduisant notamment par la dynamisation du système de propriété intellectuelle, la poursuite du travail de normalisation, le renforcement de la coopération pour le développement, l'amélioration des conditions de travail, ainsi que la performance financière de l'Organisation dont les états financiers au titre de l'année 2013 font état d'un excédent substantiel. *appréciable* *ndif*
4. Le Groupe des PMA encourage l'OMPI à poursuivre l'exécution de son programme biennal 2014-2015 et à intensifier ses actions en faveur des PMA, conformément aux principaux domaines d'action identifiés à l'occasion de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, à Istanbul en 2011, et réaffirmés lors de la Conférence Ministérielle des Pays les Moins Avancés consacrée aux Nouveaux partenariats pour le renforcement des capacités productives des PMA, tenue à Cotonou du 28 au 31 juillet 2014.
5. Le Groupe saisit cette occasion pour remercier les organisateurs, participants et tous ceux qui ont contribué à la réussite des travaux de ladite Conférence dont les recommandations consignées dans l'« **Agenda de Cotonou pour le renforcement des capacités productives dans les PMA** » visent, en autres, à assurer aux PMA un traitement préférentiel et plus favorable pour l'accès aux marchés, aux technologies, au savoir-faire et de façon générale, l'amélioration de leur participation à l'économie internationale du savoir, ainsi que des flexibilités dans la prise d'engagements et d'obligations internationaux eu égard à leur niveau de développement.
6. Le Groupe exhorte l'OMPI et ses Etats membres à soutenir les efforts des PMA dans la mise en œuvre du Programme d'Action d'Istanbul et de l'Agenda de Cotonou.

7. S'agissant du travail normatif au sein du Comité des Droits d'Auteurs et Droits Connexes, le Groupe encourage la poursuite des consultations sur les limitations et exceptions en faveur de la promotion de l'enseignement et de la recherche, ainsi que celles visant la protection des organismes de radiodiffusion par l'approche du signal.
8. Le Groupe soutient fortement l'initiative tendant à la convocation de la Conférence diplomatique sur les dessins et modèles industriels, ainsi que la nécessité de l'octroi de l'assistance technique et le renforcement des capacités aux pays en développement.
9. En ce qui concerne les travaux en cours au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC), le Groupe, réaffirmant son intérêt pour la concrétisation des négociations, souligne que cette protection impulsera un souffle dynamique au développement socio-économique de ses membres. Il encourage l'Assemblée générale à convoquer une Conférence diplomatique en 2015 et à donner au Comité un mandat aux fins de l'accélération de ses travaux en vue de l'adoption, d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui assurent une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles et traditionnelles.
10. Le Groupe exprime son appui à l'adoption des principes directeurs pour l'ouverture des bureaux extérieurs, et la détermination rapide et équilibrée de leur nombre, afin d'enclencher la réalisation effective de ce projet, car les activités de ces bureaux permettront de renforcer l'utilisation de la propriété intellectuelle, d'intensifier la coopération pour le développement et d'accroître la visibilité des activités de l'OMPI.
11. Enfin, le Groupe en appelle à l'esprit de compromis de toutes les délégations afin de parvenir à des résultats bénéfiques à la protection et la promotion de la propriété intellectuelle, et sa contribution au développement durable.
12. Je vous remercie de votre aimable attention.